

Extrait du registre des décisions

Bureau du 19 décembre 2024

n° 182-24

Objet : RS - Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie de la Savoie en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la santé pour les participants du PLIE

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Martin Noblecourt - de Arthur Boix-Neveu à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Héléne Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Corine Wolff

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 19 décembre 2024

délibération n° 182-24

objet **RS - Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie de la Savoie en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la santé pour les participants du PLIE**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, indique que Grand Chambéry mène une politique volontariste en matière d'emploi et d'insertion. De ce fait, la Communauté d'agglomération est porteuse d'un programme local d'insertion et d'emploi (PLIE) et contribue, par la mise en œuvre d'une action d'accompagnement et de prestations spécifiques, à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes en difficultés d'insertion socio-professionnelle, et notamment les habitants des quartiers en politique de la ville.

Dans le cadre de cette action d'accompagnement, les référents de parcours du PLIE peuvent être confrontés à des problématiques touchant à l'accès aux droits à la santé des participants.

Une collaboration a été pensée entre Grand Chambéry et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Savoie, notamment sa mission accompagnement santé, dont l'objectif est de proposer un accompagnement complet, permettant de fluidifier le parcours des assurés et de faciliter l'ouverture, la connaissance de leurs droits et l'accès tant territorial que financier aux soins.

Aussi, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la CPAM de la Savoie et Grand Chambéry d'une durée d'un an, afin de pouvoir orienter des participants du PLIE dont la situation le justifierait vers la mission accompagnement santé.

Il est à noter que cette convention n'appelle pas de contreparties financières.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil Communautaire du 28 mars 2024 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les conventions conclues pour la mise en œuvre de la compétence emploi, insertion et économie sociale et solidaire,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 4 décembre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie de la Savoie en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la santé pour les participants du PLIE,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **182-24**

Objet de l'acte :	RS - Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie de la Savoie en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la santé pour les participants du PLIE
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 6 - Emploi-formation professionnelle
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32765H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32765H1

Date de transmission en Préfecture :	23 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	23 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	lundi 23 décembre 2024